



Femme bordeline

Par seb42

Bonjour,
Je souhaite savoir si une femme bordeline en instance de divorce, peut obtenie la garde de ses enfants ?
Merci de votre réponses

Par Isadore

Bonjour,

Oui, elle peut. Des tas de parents atteints de pathologies psychiques s'occupent bien de leurs enfants.

Le juge tranche dans l'intérêt des enfants et en fonction du dossier. Il privilégiera un parent disponible et impliqué, même s'il est traité pour une maladie, à un parent négligent et peu intéressé par s'occuper des enfants au quotidien.

Si besoin un accompagnement du parent en question peut être mis en place.

Par Nihilscio

Bonjour,

C'est bien vrai et il faudrait parvenir à cerner le concept de « femme borderline ». C'est très subjectif.

Par isernon

bonjour,

voir ce qu'indique sur ce sujet le site de l'assurance maladie:

[url=https://www.ameli.fr/haute-savoie/assure/sante/themes/sante-mentale-de-l-adulte/troubles-de-la-personnalite-de-l-adulte]https://www.ameli.fr/haute-savoie/assure/sante/themes/sante-mentale-de-l-adulte/troubles-de-la-personnalite-de-l-adulte[/url]

salutations